

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 Décembre 2024

Délibération n° 108-2024

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Document certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Publication : 13/12/2024

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre BIBET, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION BLEU BANANE ET LE MUSEE DES
BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE BERNAY POUR L'ANNEE 2025**

Exposé des motifs :

Le musée des Beaux-arts de Bernay propose dans sa programmation annuelle des conférences consacrées à la découverte de l'histoire de l'art. Inspiré de l'ancienne école d'art de Bernay dont il conserve les travaux d'élèves et de professeurs, le musée ambitionne d'ouvrir un axe de cette programmation annuelle aux pratiques artistiques. S'inscrivant dans la politique culturelle développée depuis plus d'un an et intitulée « Culture pour tous », il s'agit ici de proposer aux différents publics des temps d'apprentissage artistique ouverts à tous et complémentaire au temps scolaire.

L'association Bleu Banane œuvre à l'initiation et formation aux arts graphiques pour tous publics selon l'âge, le niveau et les capacités de chacun. Elle organise des cours et ateliers dans ses locaux, ainsi que des interventions extérieures.

Cette convention a pour objet de formaliser le projet partenarial entre les deux entités, autour de deux axes :

1. La programmation d'ateliers de pratiques artistiques organisés au sein du musée des Beaux-Arts ;
2. L'exposition temporaire biennale *A l'œuvre* mise en place dans la salle capitulaire.

Concernant la programmation d'ateliers, il est proposé que l'association Bleu Banane réalise une série d'ateliers d'arts plastiques au sein du musée, selon un programme pédagogique annuel et un calendrier défini au préalable par les deux structures. Ces ateliers seront réalisés par des enseignants de Bleu Banane et ouverts aux adhérents de Bleu Banane comme aux visiteurs du musée des Beaux-arts.

Cette convention régit les engagements, notamment financiers de chaque partie, dans la mise en œuvre des deux actions.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 50-2023 portant sur la tarification de l'action culturelle
Vu la convention ci-annexée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE VALIDER la convention de partenariat entre l'association Bleu Banane et le musée des Beaux-Arts de Bernay pour l'année 2025.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

